



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Arrêté portant publication de la liste régionale des formations et organismes éligibles relevant du solde de la taxe d'apprentissage (13%) au titre de l'année 2021

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiée par l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019,

VU les articles L6241-2, L6241-4, L6241-5 du Code du travail,

VU les listes transmises par les services de l'État dont l'objet est de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2021,

VU l'avis rendu le 17 décembre 2020 par le bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) suite à la consultation écrite du 04 décembre 2020,

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier : Est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'année 2021, la liste des formations et organismes éligibles relevant du solde de la taxe d'apprentissage dispensées par les établissements mentionnés à l'article L.6241-5 du Code du travail implantés dans la région PACA, susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires mentionnées à l'article L6241-2-II du code du travail.

Article 2 : La liste peut être consultée sur le site internet de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.paca.gouv.fr>.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le

23 DEC. 2020

Pour le Préfet,
La secrétaire générale adjointe
pour les affaires régionales

Fabienne FOURNIER-BERAUD